



POKER CLUB DE SAINT-PATHUS



REGLEMENT INTERIEUR



Le présent règlement intérieur a pour objet de préciser certains points des statuts de l'Association Poker Club de Saint-Pathus.

Il peut être consulté lors de chaque réunion de l'Association sur simple demande des adhérents.

Il est également disponible sur le site de l'Association.

LES MEMBRES

Adhésion

Le montant de l'adhésion est fixé annuellement par le Bureau et validé lors de l'assemblée générale ordinaire.

Le versement de cette adhésion peut se faire par chèque à l'ordre du Poker Club de Saint-Pathus en une ou plusieurs fois, ou en espèces.

Toute adhésion versée à l'Association est définitivement acquise. Il ne saurait être exigé un remboursement de l'adhésion en cours d'année notamment en cas de démission, exclusion ou décès d'un membre.

Le montant de la cotisation est indiqué sur la fiche de demande d'adhésion.

L'initiation (une soirée le vendredi) n'est valable qu'une seule fois par saison. Ensuite, la personne devra prendre une adhésion.

Il n'est pas prévu de formule d'adhésion pour une période donnée (mois, trimestre, ...)

Les fiches d'adhésion sont disponibles à la salle de l'Association et sur le site Internet du club.

Une fois la fiche d'adhésion dûment remplie, cette dernière devra être remise à l'un des membres du bureau de l'Association.

Le Président signe la fiche en notifiant l'acceptation ou le refus de l'adhésion par le bureau.

En cas de refus, la réponse sera donnée dans les jours suivants par courrier postal ou électronique. Toute absence de réponse dans les 15 jours suivant le dépôt d'adhésion sera considérée comme acceptation définitive.

L'acquiescement de la cotisation doit alors intervenir au plus tard lors de la réunion suivante du club (en l'occurrence le vendredi suivant). La personne acquiert dès lors le statut d'adhérent et obtiens l'accès aux compétitions du club.

Il convient de préciser que l'acquisition des licences pour les compétitions du CNEC ou de la LFP ne sont pas comprises dans l'adhésion. Elles ne sont pas obligatoires et font l'objet d'une adhésion distincte.

Adhésion en cours d'année

L'Association accepte les adhésions en cours d'année, le montant dépend de la période d'inscription du demandeur. Passé la moitié de la saison (9 tournois), il devra s'acquitter de la moitié du montant de l'adhésion, avant il s'acquittera de la totalité du montant de l'adhésion.

Renouvellement

Le renouvellement de l'adhésion s'effectue tous les ans en début de saison. Le début est défini en fonction des dates d'organisation du forum des Associations. Lors du mois de septembre, le calendrier annuel est présenté aux adhérents.

Exclusion

Les motifs suivants peuvent déclencher la procédure d'exclusion d'un adhérent :

- ↳ propos désobligeants ou insultants envers un autre membre
- ↳ détérioration du matériel
- ↳ non respect du règlement intérieur et/ou du règlement du forum

Démission

L'adhérent démissionnaire devra adresser, sous lettre recommandée avec AR ou remettre en main propre contre un récépissé, sa décision au bureau sans avoir à justifier son choix.

Le bureau ne peut en aucun cas refuser une démission. Aucune restitution de cotisation n'est due à l'adhérent démissionnaire.

Celui-ci sera alors retiré des classements des différentes compétitions auxquelles il participait. Il sera également supprimé de la liste des adhérents et ne recevra plus les mails d'informations concernant le club.

FONCTIONNEMENT DE L'ASSOCIATION

L'esprit

L'esprit du club est de pouvoir pratiquer le poker pour le plaisir du jeu, c'est-à-dire sans enjeu financier. Aucune somme d'argent ne sera exigée à l'exception de l'adhésion annuelle.

Les tournois doivent se dérouler dans une ambiance conviviale. Il faut respecter ses adversaires et accepter le sort réservé par les cartes.

Les commentaires lors des parties doivent être évités ou peu audibles pendant le déroulement d'un coup et ce, afin d'éviter tout risque d'influence, de collusion ou d'assistance.

En cas de litige lors d'une partie, les adhérents s'engagent à respecter les décisions du Directeur de tournoi.

LA CONVIVIALITÉ ET LE RESPECT DE L'ADVERSAIRE DANS LE SUCCÈS COMME DANS LA DÉFAITE SERONT DES VALEURS FONDAMENTALES QU'IL APPARTIENDRA À CHAQUE ADHÉRENT DE RESPECTER ET DE FAIRE RESPECTER !

L'organisation des tournois du vendredi

Les tournois comptants pour les championnats trimestriels et annuels se tiennent les 1^{er} et 3^{ème} vendredis de chaque mois.

En fonction d'impondérables (jours fériés, salle non disponible etc...), le Bureau pourra procéder à certaines modifications de dates en prévenant les adhérents le plus tôt possible.

Afin de débiter les tournois à l'heure et dans les meilleures conditions possibles, un système de pré inscription est mis en place : Chaque adhérent devra prévenir un membre du bureau désigné de sa participation au tournoi, au plus tard le vendredi midi, jour de tournoi.

**LES PERSONNES NON INSCRITES POURRONT PARTICIPER AU TOURNOI SANS PÉNALITÉ À LA SEULE CONDITION DE SE PRÉSENTER À LA SALLE AVANT 20H30.
PASSÉ CE DÉLAI, LE RETARDATAIRE VERRA SON STACK AMPUTÉ DE 20% DE SON MONTANT**

Chaque vendredi, plusieurs Directeurs de Tournoi seront désignés parmi les 12 membres du Bureau. Les décisions qu'ils prendront seront irrévocables et les joueurs devront s'y conformer.

Instauration d'un Bounty

Lors de chaque tournoi du vendredi, un bounty de 20 points sera placé sur la tête du précédent vainqueur. Si ce dernier remporte le tournoi, les 20 points lui seront alors attribués.

Respect des lois et de l'étiquette

Les locaux sont mis à la disposition par la Mairie de Saint-Pathus, il convient donc de ne rien détériorer, de jeter les déchets dans les poubelles mises à dispositions des adhérents.

Conformément au décret n°2006-1386 du 15 novembre 2006, les fumeurs seront donc tenus de sortir des locaux et devront respecter l'environnement en jetant leurs mégots dans les cendriers mis à disposition et non par terre. Compte tenu de la législation récente, le vapotage est également interdit dans les locaux.

Concernant les boissons alcoolisées, le club procède à la vente de bières uniquement lors des tournois. La responsabilité du président étant engagée et afin de respecter la législation en vigueur :

**CHAQUE ADHÉRENT NE POURRA CONSOMMER QUE 2 BIÈRES DANS LA SOIRÉE
TOUT CONTREVENANT SE VERRA UNE PREMIÈRE FOIS AVERTI, ET DANS UN CAS DE RÉCIDIVE
SE VERRA EXCLU DE L'ASSOCIATION**

Bien entendu, aucune substance illicite ne sera autorisée dans l'enceinte des locaux et tout vol avéré sera sanctionné.

Droit à l'image - CNIL

En adhérant à l'Association, vous pouvez apparaître sur les photos et/ou vidéos qui seront prises dans le cadre de l'activité associative.

En cas de refus de l'utilisation de cette image par l'Association, il sera nécessaire de nous en informer par voie écrite.

Ces photos serviront à mettre à jour le site Internet de l'Association et ce, afin de la présenter auprès de nos éventuels partenaires, des pouvoirs publics ou du grand public lors de l'organisation de tournois caritatifs par exemple.

Il est possible également qu'une photographie vous représente sur un support tel qu'un guide des Associations.

L'Association a pour objectif de promouvoir une bonne image du poker. Le témoignage photographique d'une bonne entente et d'une ambiance conviviale est un moyen d'y parvenir.

Toutes les informations inscrites sur votre bulletin d'adhésion font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'Association (inscription aux différentes rencontres extérieures et divers). En application des articles 39 et suivants la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent.

ORGANISATION DES DIFFERENTES COMPETITIONS

Type de jeu et règles applicables




Le jeu pratiqué lors des championnats trimestriels et annuel, est le **Poker Texas Hold'em No Limit** (d'autres variantes du poker pourront être abordées lors de la saison mais les parties ne seront intégrées dans aucun classement).

Les règles applicables sont celles énumérées en annexe du présent règlement intérieur.

En cas de litige ou d'incompréhension de ce dernier, seul le Directeur de tournoi est habilité à prendre une décision. Ses décisions sont sans appel et chaque adhérent est appelé à les respecter.

Championnats organisés par le club

L'Association organise trois compétitions différentes, dont les divers classements sont établis au fil de la saison.

-  Un championnat annuel
-  Un championnat trimestriel
-  Un championnat de coupeurs de têtes (nombre de kills)

Le championnat annuel

Chaque tournoi permet à chaque adhérent présent de marquer un nombre de points précis en fonction de leur classement.

Ces points sont comptabilisés au fur et à mesure de la saison et ce total donne lieu à un classement général annuel.

Afin de ne pas trop pénaliser les adhérents qui ne peuvent être présents à toutes les réunions, seuls les 12 meilleurs résultats sur un total de 18 tournois, seront retenus pour le classement général.

Au terme de la saison, les meilleurs joueurs (trois joueurs au minimum) seront récompensés lors de l'assemblée générale ordinaire. Les lots ainsi que le nombre de récompensés seront déterminés par le Bureau en tenant compte de la santé financière du club.

Le Championnat trimestriel

Chaque tournoi du vendredi donne lieu à un classement et un nombre de points déterminés. Un classement est établi tous les 6 tournois (c'est-à-dire tous les 3 mois).

Les 3 premiers du premier classement sont qualifiés pour un tournoi final comportant 10 places. Ces trois joueurs ne figureront plus sur les classements trimestriels jusqu'à la fin de l'année.

Les 3 premiers du 2^{ème} classement trimestriel sont également qualifiés pour le tournoi final comportant 10 places. Ces trois joueurs ne figureront pas sur le dernier classement.

Les 3 premiers du dernier classement trimestriel seront également qualifiés pour le tournoi final comportant 10 places.

Contrairement au Championnat annuel, l'intégralité des tournois du trimestre sont comptabilisés.

Le championnat des « coupeurs de têtes »

Tout au long de l'année, chaque joueur éliminant un adversaire se verra attribuer un point à chaque élimination (à chaque kill).

Tous ces points s'ajouteront au fil de la saison et le premier de ce classement obtiendra la dernière place qualificative pour le tournoi final comportant 10 places.

Si le premier du championnat des « coupeurs de têtes » se trouve déjà qualifié par le biais du championnat trimestriel, la place reviendra dans l'ordre du classement, au premier joueur non qualifié.

Tournoi final

Un tournoi final est organisé au terme des 18 tournois de l'année. Il comporte 10 qualifiés répartis comme suit :

- ↳ 9 qualifiés par le biais des classements trimestriels (3 par trimestre)
- ↳ 1 qualifié par le biais du championnat « des coupeurs de têtes ».

Les trois premiers de ce tournoi seront récompensés. Les lots seront déterminés par les membres du Bureau en fonction des finances du club.

Récompenses

Dans les trois championnats de l'année, le championnat annuel aura le prize pool le plus important.

Durant l'année, deux tournois primés seront organisés, le premier appelé Tournoi du Bureau (octobre/novembre) et le deuxième appelé Tournoi des Filles (janvier/février).

Structure des tournois

La structure des tournois du vendredi est toujours la même, cependant pour faire face à des imprévus, les membres du Bureau peuvent décider d'y apporter ponctuellement certains aménagement (accélération de la structure, suppression d'un ou plusieurs niveaux...). Le stack de départ est de 5000 jetons.

La structure habituelle est la suivante :

ROUNDS	BLINDES	DUREE	TEMPS CUMULE
1	20/40	20	00H20
2	30/60	20	00H40
3	40/80	20	01H00
4	50/100	20	01H20
PAUSE		10	01H30
5	60/120	16	01H46
6	80/160	16	02H02
7	100/200	16	02H18
8	150/300	15	02H33
9	200/400	15	02H48
10	250/500	14	03H02
11	300/600	14	03H16
PAUSE		5	03H21
12	400/800	12	03H33
13	500/1000	12	03H45
14	600/1200	10	03H55
15	800/1600	10	04H05
16	1000/2000	8	04H13
17	1500/3000	8	04H21
18	2000/4000	8	04H29
19	3000/6000	8	04H37
20	5000/10000	8	<u>04H45</u>

Grille de points

En fonction de leur classement, les adhérents marquent un certains nombre de points déterminé comme suit :

		CLASSEMENT																																											
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40				
NOMBRE DE JOUEURS INSCRITS	18	191	161	137	116	98	83	71	62	56	51	47	43	39	35	31	27	24	21																										
	19	195	165	141	120	102	87	75	66	60	55	51	47	43	39	35	31	28	25	22																									
	20	199	169	145	124	106	91	79	70	64	59	55	51	47	43	39	35	32	29	26	23																								
	21	203	173	149	128	110	95	83	74	68	63	59	55	51	47	43	39	36	33	30	27	24																							
	22	207	177	153	132	114	99	87	78	72	67	63	59	55	51	47	43	40	37	34	31	28	25																						
	23	211	181	157	136	118	103	91	82	76	71	67	63	59	55	51	47	44	41	38	35	32	29	26																					
	24	215	185	161	140	122	107	95	86	80	75	71	67	63	59	55	51	48	45	42	39	36	33	30	27																				
	25	218	188	164	143	125	110	98	89	83	78	74	70	66	62	58	54	51	48	45	42	39	36	33	30	27																			
	26	221	191	167	146	128	113	101	92	86	81	77	73	69	65	61	57	54	51	48	45	42	39	36	33	30	28																		
	27	224	194	170	149	131	116	104	95	89	84	80	76	72	68	64	60	57	54	51	48	45	42	39	36	33	31	29																	
	28	227	197	173	152	134	119	107	98	92	87	83	79	75	71	67	63	60	57	54	51	48	45	42	39	36	34	32	30																
	29	230	200	176	155	137	122	110	101	95	90	86	82	78	74	70	66	63	60	57	54	51	48	45	42	39	37	35	33	31															
	30	233	203	179	158	140	125	113	104	98	93	89	85	81	77	73	69	66	63	60	57	54	51	48	45	42	40	38	36	34	32														
	31	236	206	182	161	143	128	116	107	101	96	92	88	84	80	76	72	69	66	63	60	57	54	51	48	45	43	41	39	37	35	33													
	32	239	209	185	164	146	131	119	110	104	99	95	91	87	83	79	75	72	69	66	63	60	57	54	51	48	46	44	42	40	38	36	34												
	33	241	211	187	166	148	133	121	112	106	101	97	93	89	85	81	77	74	71	68	65	62	59	56	53	50	48	46	44	42	40	38	36	34											
	34	243	213	189	168	150	135	123	114	108	103	99	95	91	87	83	79	76	73	70	67	64	61	58	55	52	50	48	46	44	42	40	38	36	35										
	35	245	215	191	170	152	137	125	116	110	105	101	97	93	89	85	81	78	75	72	69	66	63	60	57	54	52	50	48	46	44	42	40	38	37	36									
	36	247	217	193	172	154	139	127	118	112	107	103	99	95	91	87	83	80	77	74	71	68	65	62	59	56	54	52	50	48	46	44	42	40	39	38	37								
	37	249	219	195	174	156	141	129	120	114	109	105	101	97	93	89	85	82	79	76	73	70	67	64	61	58	56	54	52	50	48	46	44	42	41	40	39	38							
	38	251	221	197	176	158	143	131	122	116	111	107	103	99	95	91	87	84	81	78	75	72	69	66	63	60	58	56	54	52	50	48	46	44	43	42	41	40	39						
39	253	223	199	178	160	145	133	124	118	113	109	105	101	97	93	89	86	83	80	77	74	71	68	65	62	60	58	56	54	52	50	48	46	45	44	43	42	41	40						
40	255	225	201	180	162	147	135	126	120	115	111	107	103	99	95	91	88	85	82	79	76	73	70	67	64	62	60	58	56	54	52	50	48	47	46	45	44	43	42	41	40				